

MODE D'EMPLOI

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout salarié ou retraité SNCF impliqué dans une association.

QUEL PROJET PRÉSENTER ?

Un projet solidaire au bénéfice des jeunes (-30 ans), en France.

QUELLE AIDE FINANCIÈRE POUR VOTRE ASSOCIATION ?

La Fondation SNCF peut lui attribuer 1 000, 2 000 ou 3 000 euros.

QUEL MODE DE SÉLECTION ?

Votre correspondant Fondation SNCF valide les dossiers déposés en ligne. Ils sont ensuite présentés au jury de votre région qui sélectionne les lauréats.

QUAND ET COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

- Du **2 février au 13 avril 2015**
- En complétant le dossier de candidature en ligne sur le site de la Fondation SNCF : **fondation-sncf.org**

